

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20232908DEL3-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE A TEMPS NOM
COMPLET (25/35EME) AU
TABLEAU DES EFFECTIFS
PERMANENTS DE LA COMMUNE**

DELIBERATION :

Publiée le 5 septembre 2023

*Rendue exécutoire le 5 septembre
2023*

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 5
septembre 2023*

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 5 septembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 18 août 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Olivier JOUCLA, Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Joëlle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à Monsieur Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs des personnels titulaires et non titulaires adopté par le Conseil Municipal en séance plénière, le 16 février 2021, sous la délibération référencée 20211602DEL6 ;

Face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activités, dans les services administratifs, techniques, d'animation, périscolaires ;

Considérant les besoins en recrutement d'un adjoint technique à temps non complet ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la création d'un emploi permanent dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (25/35^{ème}), qui aura en charge des opérations de nettoyage, des locaux scolaires notamment. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget Communal

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire